



RCS : NIMES

Code greffe : 3003

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NIMES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2017 B 00379

Numéro SIREN : 825 346 224

Nom ou dénomination : 3M

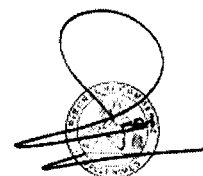
Ce dépôt a été enregistré le 14/02/2017 sous le numéro de dépôt A2017/001530



1006517

Dénomination : 3M
Adresse : 15 rue Emile Zola 30220 Aigues-mortes -FRANCE-
n° de gestion : 2017B00379
n° d'identification : 825 346 224
n° de dépôt : A2017/001530
Date du dépôt : 14/02/2017

Pièce : Procès-verbal d'assemblée générale ordinaire du
27/01/2017



1006517

SASU 3M
En formation au capital fixe de 1000 Euros
15 RUE EMILE ZOLA
30220 AIGUES MORTES
RCS en cours

Le 27/01/2017 à 14 heures, sont présents au siège de la société, les soussignés :

- Madame HEURTIER Pascale née le 21/03/1965 à Vienne (38), de nationalité Française, célibataire, demeurant 16 AVENUE DES VARIOLITES 34750 VILLENEUVE LES MAGUELONE (France)

Représentant la totalité des actions, afin de participer à :

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

dont l'ordre du jour annoncé par Madame HEURTIER Pascale, président de cette assemblée, est :

NOMINATION DE LA PRESIDENCE

RESOLUTION N°1

Nomination aux fonctions de président telles que définies par la loi et les statuts de la société, à compter de ce jour et pour une durée indéterminée :

- Madame HEURTIER Pascale née le 21/03/1965 à Vienne (38) de nationalité Française, célibataire, demeurant 16 AVENUE DES VARIOLITES 34750 VILLENEUVE LES MAGUELONE (France).

Celle-ci présente, déclare accepter ces fonctions.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N°2

La rémunération de la présidence sera déterminée ultérieurement.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 14 heures 30 minutes.

De tout ce que dessus, il est dressé le présent procès verbal en 4 exemplaires originaux, qui seront signés par tous les intervenants susmentionnés.

Fait à AIGUES MORTES le 27/01/2017

Signatures des intervenants :

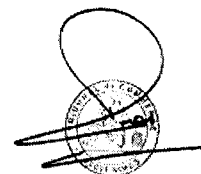




1006518

Dénomination : 3M
Adresse : 15 rue Emile Zola 30220 Aigues-mortes -FRANCE-
n° de gestion : 2017B00379
n° d'identification : 825 346 224
n° de dépôt : A2017/001530
Date du dépôt : 14/02/2017

Pièce : Liste des souscripteurs du 27/01/2017



1006518

REÇU 14 FEV. 2017

SASU 3M au capital de 1000 Euros

15 RUE EMILE ZOLA
30220 AIGUES MORTES

178379
A1530

Liste des souscripteurs :

- **Madame HEURTIER Pascale** née le 21/03/1965 à Vienne (38), de nationalité Française, célibataire, demeurant 16 AVENUE DES VARIOLITES 34750 VILLENEUVE LES MAGUELONE (France)

Nombre d'actions : 1000.
Apport numéraire : 1000 Euros.
Apports en nature : 0 Euros.
Libération : 100%.

Fait à AIGUES MORTES le 27 01 / 2017

Signature(s)

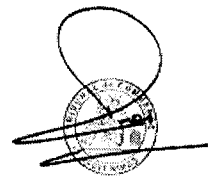




1006519

Dénomination : 3M
Adresse : 15 rue Emile Zola 30220 Aigues-mortes -FRANCE-
n° de gestion : 2017B00379
n° d'identification : 825 346 224
n° de dépôt : A2017/001530
Date du dépôt : 14/02/2017

Pièce : Attestation de dépôt des fonds du 26/01/2017



1006519

Adresse postale :
Aigues Mortes
120 ROUTE DE NIMES

30220 AIGUES MORTES
TEL. 0466014545

SAS 3M
15 RUE EMILE ZOLA

30220 AIGUES MORTES

Votre n° de compte : 48121656247

ATTESTATION DE DEPOT DE CAPITAL POUR UNE SOCIETE EN FORMATION

La Banque Populaire du Sud, Société Coopérative de Banque Populaire à capital variable, dont le siège social est à Perpignan (Pyrénées-Orientales), 38 boulevard Georges Clemenceau, immatriculée au Registre du Commerce sous le numéro B 554 200 808, représentée par son Directeur Général, demeurant au dit Siège,

Atteste :

Détenir en un compte bloqué ouvert dans les livres de la Banque Populaire du Sud sous le numéro 48121656247, la somme de 1000 (mille) euros (en chiffres et en lettres) représentant l'apport en numéraires de :

- nom ou dénomination sociale : SASU 3M
adresse ou siège social : 15 rue Emile Zola - 30220 Aigues Mortes
montant : 1000€

- nom ou dénomination sociale :
adresse ou siège social :
montant :

- nom ou dénomination sociale :
adresse ou siège social :
montant :

- nom ou dénomination sociale :
adresse ou siège social :
montant :

- nom ou dénomination sociale :
adresse ou siège social :
montant :

au capital social de la société SAS 3M en formation sous la dénomination SAS 3M, 15 RUE
EMILE ZOLA , 30220 AIGUES MORTES

dans l'attente de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés de Nîmes.

Fait à AIGUES MORTES, le 26 janvier 2017,
pour servir et valoir ce que de droit

Le Directeur d'Agence

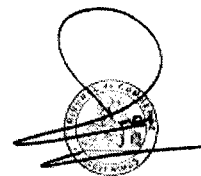
BANQUE POPULAIRE CREDIT AL SUD
AGENCE AIGUES MORTES
0821 00 00 00
Tél: 0821 00 00 00 - Fax: 08 51 58 50



1006516

Dénomination : 3M
Adresse : 15 rue Emile Zola 30220 Aigues-mortes -FRANCE-
n° de gestion : 2017B00379
n° d'identification : 825 346 224
n° de dépôt : A2017/001530
Date du dépôt : 14/02/2017

Pièce : Statuts constitutifs du 27/01/2017



1006516

STATUTS

3 M

SAS Unipersonnelle au capital de 1000 Euros

15 RUE EMILE ZOLA
34220 AIGUES MORTES

Madame Heurtier Pascale, née le 21 mars 1965 à Vienne (38) de nationalité française, demeurant 16 Avenue des Variolites à Villeneuve lés Maguelone (34750), a rédigé les présents statuts de la société par actions simplifiée unipersonnelle dont elle est l'associée unique et la présidente.

Article premier : Forme

La forme juridique adoptée par l'associé unique est celle société par actions simplifiée unipersonnelle. Elle est soumise aux dispositions des articles L227-1 à L227-12 et de l'article L227-20 du Code de commerce.

Article deux : Objet

L'objet social de la société est : vente de vêtements, prêt-à-porter et accessoires , toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser son développement.

Article trois : Dénomination

L'entreprise a pour dénomination **3 M**.

Article quatre : Siège social

Le siège social de la société est établi au 15 Rue Emile Zola 30 220 Aigues Mortes. L'associé unique peut le transférer en un autre lieu par simple décision.

Article cinq : Durée de la SASU

La société est créée pour une durée de 99 années. Elle pourra cependant être prorogée ou dissoute par anticipation sur décision de l'associé unique.

Article six : Apports

L'associé unique apporte une somme en numéraire de 1000 € (mille euros). Cet apport a été versé sur un compte ouvert au nom de la société en formation à la banque populaire du sud 30 220 Aigues Mortes.

Article sept : Capital social

Le capital s'élève à 1000 € (mille euros). Il est constitué de 100 actions ayant chacune une valeur nominale de 10 €. Il peut être réduit ou augmenté par décision de l'associé unique.

Article huit : Caractéristiques et modalités de cession des actions

Les actions sont nominatives. Elles font l'objet d'une inscription dans un compte ouvert par la société au nom de l'associé unique, conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables. Elles sont négociables dans la mesure où l'associé unique agréé un nouvel associé. Dans ce cas, les présents statuts seront modifiés en conséquence.

Article neuf : Désignation et pouvoirs du président - Direction générale

Le président est désigné par les actionnaires réunis en assemblée générale extraordinaire. La durée de son mandat s'élève à 2 ans.

Le premier président est Heurtier Pascale demeurant 16 Avenue des Variolites 34750 Villeneuve lès Maguelone, associé unique.

Il représente la société dans tous ses rapports avec les tiers et il dispose de tous les pouvoirs. En outre, il exerce en tant qu'associé unique les pouvoirs réservés aux assemblées dans les sociétés ayant plusieurs associés.

D'autre part, il peut désigner un directeur général auquel il peut déléguer tous pouvoirs pour représenter la société envers les tiers dans la limite de l'objet social et des pouvoirs réservés au président. Toute convention conclue entre le directeur général et la société doit être autorisée par l'associé unique.

Si une décision prise par le directeur général ne rentre pas dans le cadre de l'objet social, la société est engagée envers les tiers de bonne foi.

Article dix : Exercice social

Chaque exercice social a une durée de douze mois qui commence le 01 janvier et finit le 31 décembre.

Par exception, le premier exercice débutera à la date de signature des présents statuts et sera clos le 31/12/2017.

Article onze : Tenue des comptes

Le président doit tenir une comptabilité conforme aux lois en vigueur.

Il doit établir le bilan, le compte de résultats, les annexes et le rapport de gestion dans les six mois qui suivent la clôture de chaque exercice.

Article douze : Contribution de l'associé aux pertes et au passif

L'associé unique est tenu du passif social à concurrence de ses apports en capital.

Article treize : Dissolution

La société pourra être dissoute par anticipation sur décision de l'associé unique ou dans les autres cas prévus par les dispositions légales.

En cas de dissolution, la société est placée d'office en liquidation. Sa dénomination sociale doit être alors suivie des mots « société en liquidation » sur tous les documents destinés aux tiers. Le liquidateur est désigné et ses pouvoirs sont fixés lors de l'associé unique lorsque celui-ci décide la dissolution.

Pendant la liquidation, le liquidateur représente la société et il procède à la vente des éléments d'actifs et au paiement des dettes.

Article quatorze : Actes effectués pour le compte de la société en formation - Personnalité morale

Un état des démarches et des actes effectués pour le compte de la société en formation est joint en annexe aux présents statuts. La signature desdits statuts impliquera la reprise de ces actes par la société après l'immatriculation de celle-ci au RCS de Montpellier. Dès son immatriculation au RCS, la société jouira de la personnalité morale.

Article quinze : Frais et formalités de publicité

La société prendra en charge les frais d'impression des présents statuts et d'insertion des avis légaux. Le président ou un mandataire habilité accomplira toutes ces formalités.

Fait le 27/01/2017 à Montpellier en 3 exemplaires.

L'associé unique



ETAT DES ACTES

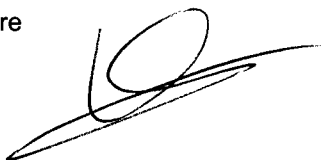
Accomplis pour le compte de la société
3M
15 RUE EMILE ZOLA
30220 AIGUES MORTES
SAS unipersonnelle en formation
au capital de 1000 euros

Signature d'un bail précaire avec Me COPAYE Danielle, Local de 30m2 au 15 Rue Emile Zola 30220
Aigues Mortes
Déplacement au Salon du Pret-à-porter à Paris

L'intégralité des éventuels engagements souscrits pour le compte de la société en formation et
mentionnés le cas échéant ci-dessus ainsi que leurs suites sera reprise par cette dernière dès son
immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

Fait à AIGUES MORTES, le 27/10/11 2017

Signature

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'D' followed by a horizontal line and a flourish.